

ROMENAY

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 26 NOVEMBRE 2015

Le Conseil Municipal, réuni dans sa séance du 26 Novembre, sous la présidence de Monsieur Didier GEROLT, Maire, (Excusés : MANIN Gérard (Pouvoir à ALBANESE Dorothee), CHARPIGNY Mathilde, LAURENT Jérôme. Absent : Néant. Secrétaire de séance : LANGERON Danielle) a pris les décisions suivantes :

PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE ETABLI PAR LE PREFET DE SAONE-ET-LOIRE : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES FUTURES INTERCOMMUNALITES ET LES SYNDICATS (SIVOS, SYNDICATS DES EAUX, DE RIVIERES...) A TRANSMETTRE A M. LE PREFET DANS UN DELAI DE DEUX MOIS A COMPTER DE LA NOTIFICATION DU PROJET

- a décidé à l'unanimité de refuser la simple proposition de fusion de la Communauté de Communes Saône Seille Sône et de la Communauté de Communes des Portes de la Bresse.
- a décidé de demander au Préfet de fusionner les Communautés de Communes de « Saône Seille Sône » avec « Portes de la Bresse », « Cœur de Bresse » et « Cuiseaux Intercom' ».
- propose de dénommer cette nouvelle grande Communauté de de Communes « Bresse Sud ».

PRESENTATION DU PROJET DE LOTISSEMENT SEMCODA SITUE AU LIEUDIT « LES BENOITS »

- a pris connaissance du projet.

BUDGET COMMUNAL : DECISIONS MODIFICATIVES

- a approuvé, à l'unanimité, les décisions modificatives suivantes

	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
SECTION D'INVESTISSEMENT	C/2152 4700 €	C/2031 4700 €
	C/1313 4000 €	C/1323 4000 €
	C/13148 1800 €	C/13248 1800 €
	C/1318 1200 €	C/1328 1200 €
	C/1641 4000 €	
	C/21318-57 - 4000 €	
TOTAL	11700 €	11700 €

BUDGET LOTISSEMENT LES GUIBLANCHES 3 : ANNULATION DE LA DELIBERATION N°2015-101 DU 29.10.2015

- a décidé à l'unanimité, suite à une erreur de la part de la Trésorerie de Cuisery », d'annuler sa délibération n°2015-101 du 29.10.2015 relative à une décision modificative du budget « Lotissement Les Guiblanches 3 ».

MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

- autorise à l'unanimité M. le Maire à signer, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2016 dans la limite du quart des crédits inscrits en section d'investissement du budget de l'exercice 2015 (déduction faite des sommes imputées aux chapitres 16 et 18).

TRAVAUX DE REFECTION DU PLAFOND DE LA SALLE DE L'HARMONIE JULES PONT : ETUDE DE DEVIS

- a décidé à l'unanimité de retenir l'offre de l'entreprise FELIX Gaël – 71470 ROMENAY d'un montant de 2143.68 € HT soit 2572.42 € TTC.
- autorise M. le Maire à valider le devis et passer la commande.

PROJET D'INSTALLATION D'UNE ALARME A LA SALLE SOCIO-CULTURELLE : ETUDE DE DEVIS

- a décidé, à l'unanimité, d'opter pour une formule d'équipement en location et de retenir l'offre de l'entreprise SPARA SARL Activeille – 03003 MOULINS.
- autorise M. le Maire à valider ladite offre, signer le contrat correspondant et passer la commande.

IMPRESSION DU BULLETIN MUNICIPAL : ETUDE DE DEVIS

- a décidé, à l'unanimité, de valider le devis de RECTO VERSO – 71500 LOUHANS d'un montant de 1535.00 € HT relatif à l'édition de 1050 brochures du bulletin municipal 2015 (Création du fichier : entre 80.00 € et 120.00 € HT supplémentaires).
- autorise à l'unanimité M. le Maire à signer le devis et passer la commande.

CHANGEMENT D'UN POTEAU EXISTANT ET POSE DE DEUX NOUVEAUX POTEAUX INCENDIE POUR LE FUTUR EHPAD : ETUDE DE DEVIS

- a décidé à l'unanimité de valider le devis de l'entreprise SOTRAP TP – 71480 VARENNES-SAINT-SAUVEUR d'un montant de 3335.02 € HT soit 4002.02 € TTC.
- autorise à l'unanimité M. le Maire à signer le devis et passer la commande.

MODIFICATION DES DELIBERATIONS DU 27.11.2014 ET 24.11.2011 RELATIVES A L'IAT (INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE) ET A L'IEM (INDEMNITE D'EXERCICE DE MISSIONS) SUITE AU CHANGEMENT DE GRADE DE DEUX AGENTS AU COURS DE L'ANNEE 2015

- a décidé à l'unanimité de modifier les délibérations du 27.11.2014 et du 24.11.2011 en intégrant les nouveaux grades.

AVIS SUR LES DEMANDES D'URBANISME

- a donné à l'unanimité un avis favorable à la demande de déclaration préalable déposée par la Société AB Services pour le compte de M. Gérard DESHAYES pour la pose de panneaux photovoltaïques (19.20m²) sur sa propriété située « 337, Route de Corcelles ».

- a donné à l'unanimité un avis favorable à la demande de déclaration préalable déposée par la SCI Château de la Serve pour la rénovation du portail principal + rambarde sur sa propriété située « 1, Place Orientale ».

- a donné à l'unanimité un avis favorable à la demande de déclaration préalable déposée par la SCI Château de la Serve pour le remplacement du portail côté sud sur sa propriété située « 1, Place Orientale ».

- a pris connaissance de la demande de certificat d'urbanisme d'information déposée par Me Thierry LAUREAU pour la propriété de M. et Mme DANET Vincent située au lieudit « La Folie - 1451, Route de Ratenelle ».

ACQUISITION DE BARRETTES SIGNALIQUES DIRECTIONNELLES : FACTURE

- a décidé à l'unanimité de prendre en charge la facture de l'entreprise DESIGN PUBLICITE – 71500 SORNAY d'un montant de 662.00 € HT soit 794.40 € TTC.

TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES : ADMISSION EN NON-VALEUR POUR UN MONTANT TOTAL DE 386.00 €

- a refusé, par 1 voix pour, 1 voix contre et 15 abstentions, l'admission en non-valeur de créances pour un montant total de 386.00 €.

RECYCLAGE DES DECHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES : COMPENSATION FINANCIERE A PERCEVOIR DE L'OCAD3E AU TITRE DE L'ANNEE 2013 (SUITE DISSOLUTION DU SIVU ROMENAY-RATENELLE)

- a validé, à l'unanimité, la répartition entre les communes de Romenay et Ratenelle, au prorata de leur nombre d'habitants au 31.12.2013, de la compensation financière versée par l'OCAD3E pour la collecte des déchets d'équipements électriques électroniques (DEEE) effectuée par le SIVU Romenay-Ratenelle avant sa dissolution (au titre de l'année 2013) (soit Romenay – 1626 habitants : 193.69 € et Ratenelle – 373 habitants : 44.43 €).

- autorise à l'unanimité M. le Maire à encaisser ladite somme et émettre le titre de recettes correspondant.

CUMA L'AVENIR ROMENAY : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION COMMUNALE EXCEPTIONNELLE DE 300 €

- a décidé, à l'unanimité, d'allouer à la CUMA L'Avenir Romenay une subvention exceptionnelle de 300 € au titre de l'année 2015.

A PRIS CONNAISSANCE :

- du recrutement en CDD de Mlle Laura PIEGAY à la cantine à compter du 05.11.2015 – 2^{ème} personne pour environ 40 enfants par service.

- de l'attribution d'une subvention de 12000 € au titre de la réserve parlementaire pour le projet de rénovation de la salle des fêtes.

- des nouveaux locaux communaux mis à disposition du Relais Assistante Maternelle et de l'assistante sociale.

- de la brochure sur le passage de la TNT à la Haute Définition le 05 avril 2016.

- de la date de la prochaine réunion du conseil municipal de décembre 2015.

- du rappel des modalités de tenue du bureau de vote les dimanches 06 et 13 décembre 2015.

A STATUE SUR DIVERSES AFFAIRES COURANTES

Les délibérations peuvent être consultées sur un registre à disposition du public au secrétariat de la Mairie.

**LE MAIRE,
Didier GEROLT.**

